

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Plénière à l'Assemblée nationale : le Débat d'orientation budgétaire en point d'orgue

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LE Débat d'orientation budgétaire (DOB) a été le point d'orgue de la séance plénière qu'a dirigée, hier, au palais Léon-Mba, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi.

Au lendemain de l'audition de la ministre de l'Économie, Nicole Jeanine Lydie Roboty-Mbou, et de sa collègue du Budget, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi, par les membres de la Commission des Finances, du Budget et la Comptabilité publique, le gouvernement a ainsi, dans le cadre d'un débat sans vote, présenter les principales orientations budgétaires et économiques qu'il entend mettre en œuvre au cours des trois prochaines années. Tout en recueillant les avis et

observations pertinents des élus du peuple, pour leur prise en compte dans l'élaboration des prochains budgets.

C'est dire que ce débat a donné lieu à des échanges pertinents, parfois vifs entre les ministres financiers et les députés. D'autant plus qu'il était sous-tendu par la préparation du projet de la loi de finances 2023. Les élus de la majorité se sont réjouis des orientations budgétaires. Ceux de l'opposition, notamment des Démocrates (LD), se sont inquiétés des hypothèses "trop optimistes" sur lesquelles se fonde le gouvernement.

Pour autant, Nicole Jeanine Lydie Roboty-Mbou et Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi ont laissé entendre que sur la période 2023-2025, le gouvernement entend mettre en œuvre des réformes visant à consolider

les finances publiques pour asseoir une croissance inclusive et durable. Sur cette base, à les entendre, l'action gouvernementale portera, entre autres, sur deux principaux leviers, "la maîtrise de la dépense publique et la consolidation de la réforme budgétaire".

Quoi qu'il en soit, au terme du DOB, les députés ont également adopté la proposition de loi portant protection et promotion des droits des personnes âgées, le projet de loi relatif au système national de santé ; le projet de loi portant orientation agricole en République gabonaise et celui portant ratification de l'ordonnance 019/PR/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques. Quatre textes qui devraient avoir une incidence dans la vie des populations.



La ministre du Budget, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi, lors de son intervention au palais Léon-Mba.

Quid du DOB ?

ONDOUBA' NTSIBAH
Libreville/Gabon

DEPUIS plusieurs années, députés et gouvernement, souvent représenté par les ministres financiers (parfois associés à leur collègue des Hydrocarbures), se retrouvent au mois de juin dans le cadre d'un échange ou plutôt une concertation qui s'inscrit dans les préparatifs des projets des lois de finances à venir. C'est cet échange qui est appelé "Débat d'orientation budgétaire" (DOB). Il répond aux dispositions de la loi organique N°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances.

Selon l'article 6 de ladite loi organique, "Chaque année, avant le 15 juin, le gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme visés à l'articles 5, accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours. Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise, avant le 30 juin, un débat d'orientation bud-



Lors du Débat d'orientation budgétaire, les députés ne votent pas.

gétaire, en séance plénière, mais sans vote. Ce débat donne lieu à l'établissement des documents définitifs de cadrage budgétaire à moyen terme. Les lois de finances annuelles doivent être conformes aux prescriptions fixées dans ces documents au titre de la première année."

Et comme l'a souligné hier, la ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Jeanine Lydie Roboty Mbou, "le DOB est l'occasion d'associer la population, à travers ses élus, à l'élaboration du projet de loi de finances. Il

permet ainsi aux parlementaires d'apprécier la situation des finances publiques, de s'imprégner des orientations prioritaires du gouvernement pour le budget de l'exercice à venir et de formuler des recommandations au gouvernement sur ses orientations de politiques économiques afin d'en tenir compte dans les travaux de finalisation des projets de budget comptant pour l'année 2023". La question est de savoir si finalement le gouvernement en tient toujours compte. Mais ça, c'est un autre débat.

Sénat : Matha défend le choix d'Akanda comme chef-lieu de l'Estuaire

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Défendre le projet de loi fixant les sièges et dénominations des chefs-lieux des provinces et départements de la République devant les sénateurs. C'est l'exercice auquel s'est récemment plié Lambert-Noël Matha, ministre d'État, ministre de l'Intérieur devant les membres de la Commission des Lois du Sénat.

Pour justifier le choix de la toute nouvelle commune d'Akanda comme chef-lieu de la province de l'Estuaire, le membre du gouvernement n'a pas manqué de réitérer que ledit projet de loi, actuellement à l'examen au sein de la Chambre haute du Parlement, vise à : "comblé un vide juridique qui persiste depuis l'indépendance du Gabon". À noter que la précédente réorganisation territoriale intervenue en 1996 n'avait pas non plus pris en compte cette question.

Objectif : lever toute équivoque et autre interprétation hâtive. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce projet de loi, adopté il y a deux mois en Conseil des ministres, a suscité un tollé au sein de l'opinion publique. Nombre de citoyens se sont interrogés sur le choix d'Akanda comme chef-lieu de l'Estuaire, alors que



Le ministre de l'Intérieur défendant le projet de loi devant les sénateurs.

la ville existe seulement depuis dix (10) ans. Des interrogations largement partagées par certains acteurs politiques notamment ceux de l'opposition. Lesquels acteurs avaient fortement marqué leur désapprobation. Dans la foulée, la conférence de presse d'Alain-Claude Bilie-By-Nze, ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Porte-parole du gouvernement, n'avait pas réussi à dissiper toutes les incompréhensions.

C'est donc un exercice de pédagogie auquel s'est livré son collègue en charge de l'Intérieur. Occasion pour ce dernier de préciser que : "Ce texte est pris selon les dispositions des articles 3 et 9 de la loi organique n° 14/96 du 15 avril 1996 portant réorganisation territoriale en République gabonaise". Un projet de loi qui, en principe, devrait passer comme une lettre à la poste.